

## République Française

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Département de l'Hérault - Commune de SAINT JEAN DE FOS

Nombre de membres        19  
En exercice présents      17

### *Séance du 30 octobre 2014*

Date de la convocation : 27 octobre 2014

Le trente octobre deux mille quatorze à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur AGUILAR Guy-Charles, Maire.

**Etaient présents** : Guy-Charles AGUILAR, Thierry FABRE, Chantal COMBACAL, Jean-Philippe GENTIL, Chantal SOYER, Philippe SUPERSAC, Nelly GREGOR, Maurice CAUDERLIER, Marie-Christine DELIEUZE-GRANDMAN, Christine ALIA, Pascal STAMM, Yvan CARCENAC, Frédéric BERNHEIM, Laetitia FOURNIER-GIL, Jocelyne KUZNIAK, Franck VIDAL, Christine FAYOS-CAPELLI,

**Absents excusés** : Marie-José DUPY-BOIX (pouvoir à Th. FABRE), Pascal DELIEUZE

**Secrétaire** : Frédéric BERNHEIM

#### **Ordre du jour** :

- **1. Approbation des précédents comptes rendus**
- **2. Finances**
  - . Demande de subvention DETR et subvention régionale
- **3. Travaux**
  - . Route de Montpeyroux : avenant suite extension travaux
  - . 5<sup>ème</sup> tranche éclairage public : demande de subvention
- **4. Intercommunalité**
  - . SIEP Drac Rabieux : changement de nom
  - . SIEP Drac Rabieux : changement siège social
  - . SIEP DRAC-RABIEUX : prospective de travaux – inscriptions budgétaires
- **Questions diverses**

M. le Maire explique qu'avant d'ouvrir la séance du conseil municipal il souhaitait rendre hommage au travail de longue haleine réalisé par l'association Lo Picart qui a compilé au fil des années le Compoix et plus particulièrement Mme et M. Quefelou ici présents.

Mme Quefelou indique qu'elle souhaite passer un message à l'intention de toutes les personnes présentes ce soir mais aussi à l'ensemble de la population par le biais de la presse pour un accès à tous documents anciens relatifs à la vie de Saint Jean de Fos.

...l'association fait don d'un exemplaire du Compoix à la bibliothèque et d'un autre à la Mairie ; le Compoix recense tous les propriétaires ayant payé des impôts fonciers sur notre commune de 1610 à 1612.

## **1. Approbation des précédents comptes rendus**

### **1.1. Compte rendu de la séance du 24 juillet**

M. Vidal explique qu'il ne prendra pas part au vote en raison de sa-non présence à cette réunion et qu'il souhaitait souligner le bon report des propos tenus lors des séances. Il demande si les comptes rendus seront publiés sur le site internet.

M. Supersac indique que les comptes rendus seront publiés en même temps que les délibérations.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (abstention de vote de M. Vidal), adopte le compte rendu du 24 juillet 2014.***

### **1.2. Compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> septembre**

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte rendu du 1<sup>er</sup> septembre 2014.***

### **1.3 Compte rendu de la séance du 27 septembre**

M. Vidal explique qu'il ne prendra pas part au vote en raison de sa-non présence à cette réunion.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (abstention de vote de M. Vidal), adopte le compte rendu du 27 septembre 2014.***

## **1. Finances**

### **1.1. Demande de subvention DETR**

M. le Maire explique qu'il s'agit ici de dossiers relatifs aux événements pluvieux. C'est une chance que notre commune ait moins été touchée que d'autres comme Saint Pargoire, Plaissan... car l'eau peut avoir des conséquences tragiques. Une réflexion et des mesures sont à prendre dans les villages en s'inspirant par exemple du travail remarquable sur le Compoix pour la mémoire et la connaissance. Nous avons demandé que la commune soit classée en catastrophes naturelles pour les 2 événements climatiques. Notre demande a été retenue pour les intempéries des 29 et 30 septembre, pour celles du 16 au 18 septembre, notre dossier doit être examiné en commission le 28.

Nous avons connu un gros problème sur le poste de relevage qui a été bâti sur un point bas.

M. Supersac explique qu'il y a eu un effondrement de terre Route d'Aniane, une étude est actuellement en cours par un géotechnicien car le canal de l'Asa de Gignac est également touché. Les délibérations sur ce dossier qui vont être prises ce soir est un peu particulière car nous n'avons pas reçu à la date de ce jour l'étude avec les solutions techniques, de même pour les estimations. Le Conseil Municipal va donc délibérer sur le principe de solliciter l'aide financière de l'Etat et de la Région dans le cadre de la procédure d'urgence liée aux catastrophes naturelles afin d'obtenir une subvention sur ces travaux.

M. le Maire indique que l'enveloppe de la DETR provient d'un reliquat de l'enveloppe 2014. La décision du préfet d'affecter ces fonds aux catastrophes naturelles compromettra les demandes d'aides financières pour d'autres projets (réseau numérique par exemple) locaux.

M. Vidal demande des explications supplémentaires sur les fonds locaux et nationaux quant aux subventions mais aussi par rapport au budget M49 avec le transfert de compétences et le « bas de laine » constitué.

M. le Maire explique que le budget M49 sera transféré dans 2 mois au syndicat avec les compétences eau et assainissement mais pas le bas de laine dans sa totalité.

Mme Kuzniak fait remarquer que le poste de relevage a été réalisé sur le budget M49.

M. Supersac indique qu'il ne s'agit pas ici d'une enveloppe de DETR classique, il n'y a donc pas de remise en cause des financements avec subventions de nos projets futurs, il n'y a pas eu de dommages sur la pompe mais uniquement sur le talutage qui a subi un affaissement de terrain qui a suivi le canal de l'Asa de Gignac. Une réunion est prévue avec l'adjoint responsable, sur place avec tous les intervenants de ce dossier.

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les intempéries des 16-18 et 29-30 septembre 2014

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que les intempéries du mois de septembre ont détérioré des équipements publics (poste de relevage route d'Aniane, différents chemins et voies communales) dont le coût prévisionnel s'élève à 50 780 euros HT soit 60 936 euros TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 60 936 euros

**DETR : 45 702 euros**

Fonds régional de solidarité risques naturels : 5 078 euros

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : le projet sera réalisé sur 2014 pour le poste de relevage et les différents chemins, sur 2014/2015 pour les voies communales

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
- La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
- Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus
- Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévues
- L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus
- Une attestation de non commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet
- Relevé d'identité bancaire
- Numéro de SIRET de la collectivité
- Le plan de situation

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents***

- D'arrêter le projet de reconstruction suite aux intempéries de septembre
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- Sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

#### 1.2. Demande de subvention régionale

Mme Kuzniak fait remarquer qu'en 1996, la route s'était affaissée dans cette zone.

M. le Maire ajoute que la zone s'est totalement affaissée en 1907.

M. Supersac explique que la commune peut solliciter des fonds régionaux de solidarité qui ont été débloqués pour les intempéries de septembre dernier.

M. Vidal demande ce qu'il en est au niveau de l'assurance communale

M. le Maire indique que la commune n'est pas assurée pour les affaissements de terrains. En ce qui concerne les intempéries des 16/18 septembre, un dossier est actuellement en cours. Des particuliers ont pâti plus sur le 1<sup>er</sup> épisode

que sur le 2<sup>ème</sup> mais la commune n'a pas été reconnue sinistrée (rappel du contexte Lamalou les bains et ses victimes...). Notre dossier sera examiné le 28 octobre en commission.

M. Berheim demande si la commune doit faire quelque chose pour parer à l'urgence.

M. le Maire indique que, à première vue, la structure du poste de relevage n'a pas été endommagée. Les travaux seront réalisés dans les meilleurs délais dès réalisation de l'étude car il demeure maintenant le risque que l'ouvrage soit emporté en cas de nouvel affaissement de terrain.

Vu les intempéries des 16-18 et 29-30 septembre 2014

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que les intempéries du mois de septembre ont détérioré des équipements publics (poste de relevage route d'Aniane, différents chemins et voies communales) et dont le coût prévisionnel s'élève à 50 780 euros HT soit 60 936 euros TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre des fonds régionaux de solidarité

Monsieur le Maire reprend le plan de financement de l'opération:

Coût total : 60 936 euros

DETR : 45 702 euros

**Fonds régional de solidarité risques naturels : 5 078 euros**

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : le projet sera réalisé sur 2014 pour le poste de relevage et les différents chemins, sur 2014/2015 pour les voies communales

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
- La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
- Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus
- Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévues
- L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus
- Une attestation de non commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet
- Relevé d'identité bancaire
- Numéro de SIRET de la collectivité
- Le plan de situation

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents***

- D'arrêter le projet de reconstruction suite aux intempéries de septembre
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- Sollicite une aide Fonds régional de solidarité des risques naturels

## **2. Travaux**

### **2.1. Route de Montpeyroux : avenant suite extension travaux**

M. le Maire rappelle que, lors du dernier conseil municipal, il avait été évoqué un cheminement piétonnier Route de Montpeyroux. La première tranche de travaux a été actée. Une réunion publique s'est tenue avec les riverains (nombreux et avec des remarques intéressantes). Il est apparu possible et opportun de prolonger sur une centaine de mètres la pose de bornes pour une cohérence du cheminement.

M. Fabre indique que 43 personnes étaient présentes à la réunion publique. Un chiffrage a été demandé pour l'extension du cheminement (105 mètres linéaires) pour un montant total de 12 900 € TTC. Il a été aussi demandé une extension de l'éclairage public avec 7 nouveaux candélabres (2 500 € HT pour les coffrets). Tous les riverains ont également souhaité que les arbres soient coupés. Se pose aussi le problème d'enfouissement de réseau France Télécom mais la société refuse de le faire. Le Bi-couche sera terminé demain. Des plots fluo seront posés à partir de la semaine prochaine. Ils ne seront pas en bois car le Conseil Général n'en veut pas. Nous allons maintenant connaître des problèmes de vitesse sur la route maintenant que la voie est élargie.

M. Le Maire ajoute que le Conseil Général n'est pas favorable à la mise en place d'un feu asservi.

M. Vidal propose que la commune sollicite le prêt de jumelles par d'autres communes.

M. Stamm précise que la commune a un seul policier municipal, ce qui est ingérable pour les interventions au niveau de la sécurité.

M. Vidal rappelle que si on constate une infraction, il n'y a pas d'obligation de verbaliser immédiatement.

M. Stamm indique que l'agent verbalisateur doit être présent et avoir constaté l'infraction. Chaque citoyen peut signaler par un courrier une infraction constatée mais la déclaration n'a pas le même impact avec une infraction au Code de la Route.

M. le Maire expose, par ailleurs, que si la commune demande l'abattage des arbres, il lui sera facturé pour environ 10 000 euros. Nous demanderons donc au Conseil Général la recherche de mise en sécurité de cette voie. Nous soumettrons les propositions reçues à une autre réunion publique avec les riverains.

M. Fabre tient à souligner la réactivité de M. Cougoureux et de Gignac Energie pour le dossier extension de l'éclairage public.

M. Vidal fait remarquer que, lors du dernier conseil municipal, il avait noté l'agacement de certains autour de cette table quand il avait demandé de consulter les riverains avant de voter l'enveloppe car cela lui semblait tenir du bon sens. Les chiffres présentés ce soir sont semblables au dossier réalisé à l'époque.

Monsieur le Maire confirme que cette consultation relève à la fois du bon sens et de ses engagements ; il s'en félicite même s'il eût préféré qu'elle fût plus précoce

M. Fabre indique qu'avec la crise, les prix bougent.

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 1<sup>er</sup> septembre 2014 relative aux travaux de voirie Route de Montpeyroux. Suite à la réunion publique avec les riverains le 26 septembre 2014, il a été demandé un devis pour 105 mètres linéaires de busage, finition en bicouche, matérialisation de la chaussée en balisettes auto relevable J11 ainsi que les coffrages pour 7 candélabres.

L'entreprise JNTP retenue pour l'opération a transmis deux devis :

- 10 750 € HT soit 12 900 € TTC pour les 105 mètres linéaires
- 2 500 € HT soit 3 000 € TTC pour les coffrages de candélabres

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents***

- D'approuver l'extension de 105 mètres linéaires de travaux de voirie Route de Montpeyroux et la pose de 7 candélabres pour un montant total de 13 250 euros HT soit 15 900 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2.2. 5<sup>ème</sup> tranche éclairage public : demande de subvention

Un cahier a été mis en place pour centraliser toutes les demandes de changement d'ampoules afin de rationaliser au mieux la dépense sur ce poste.

M. Vidal demande que soit réalisée l'extension de l'éclairage public Chemin du Cabanis car il y a environ 115 mètres sans éclairage et cela pose des problèmes de sécurité.

M. Fabre expose que la tranche 5 concerne 21 points lumineux.

M. Vidal demande que quelque chose soit fait en ce qui concerne les commentaires du public qui n'ont cessé depuis le début de la séance.

Il fait remarquer que, dans le centre du village, il y avait de vieux candélabres qui étaient jolis mais qui ont été enlevés.

M. le Maire fait un rappel à l'ordre auprès des personnes présentes dans le public.

Il explique que dans le patrimoine d'un village, l'esthétique *est notable mais* doit suivre l'adaptation des matériels aux besoins. Pour le reste, il prend note de la demande mais le Chemin du Cabanis ne rentre pas dans le programme de travaux 2015.

M. Fabre explique qu'une horloge astronomique sera installée pour réguler la consommation électrique.

M. le Maire indique que pour les extensions, les questions seront examinées en commission compétente. Nous devons également lancer une réflexion sur la pollution lumineuse en gardant en vue la sécurité selon les modalités suivantes : commission, réunion publique, conseil municipal.

M. Fabre indique que les travaux devraient débutés en avril 2015.

Monsieur le Maire présente un devis établi par la Régie d'Electricité de Gignac pour le remplacement de lanternes. Ce devis s'élève à 18 440 euros HT soit 22 128 euros TTC.

Il expose que ce devis a été sollicité dans le cadre de la rénovation du parc d'éclairage public tranche 5 et que cette cinquième opération consiste à remplacer une vingtaine de points lumineux essentiellement situés sur les rues du Caminol, des Ecoles Laïques, Victor Hugo, Frédéric Mistral et Pasteur ainsi la pose de 7 points lumineux supplémentaires Route de Montpeyroux avec pour objectif la sécurisation des voies piétonnes et automobiles.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents,***

- Demande à Hérault Energies la subvention la plus élevée possible pour permettre la réalisation de cette opération
- S'engage à prélever la quote-part communale sur le budget primitif de la commune dans le cas où une suite serait donnée à cette opération.

### **3. Intercommunalité**

#### **3.1. SIEP Drac Rabieux : changement de nom**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, par délibération du 2 septembre 2014, le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) de Drac-Rabieux propose aux communes de se prononcer sur son changement de nom à savoir « Syndicat Intercommunal des Eaux du Pic Baudille ».

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents***

- Se prononce favorablement sur le changement de nom du SIEP de Drac-Rabieux pour « Syndicat Intercommunal des Eaux du Pic Baudille ».

#### **3.2. SIEP Drac Rabieux : changement de siège social**

M. le Maire explique que le syndicat est basé dans les locaux de la zone industrielle de Saint André de Sangonis.

M. Vidal demande pourquoi pas dans une commune du périmètre du syndicat.

Monsieur le Maire souligne la centralité du site retenu

M. Stamm indique que la commune de Montpeyroux pouvait prêter des locaux mais ils nécessitaient des travaux au niveau accessibilité, sécurité...

M. Fabre signale que le syndicat a plus de 5 000 abonnés.

#### **3.3. SIEP DRAC-RABIEUX : prospective travaux – inscriptions budgétaires**

M. le Maire expose que, en souscrivant au transfert de l'eau et assainissement, les futurs travaux et programmations ne seront plus de maîtrise communale. Nous devons donc informer le syndicat sur nos futurs travaux pour les introduire

dans la programmation pluriannuelle

M. Fabre indique que les travaux communaux retenus sont l'Avenue du Monument et la Rue Tras Mayous.

M. le Maire explique que les dossiers de travaux nécessitent une concertation citoyenne. Nous avons constaté plusieurs points inquiétants sur la commune avec les fortes intempéries comme la Rue Tras Mayous qui a les caniveaux sur les côtés et où la voie sert de ruisseau. Il faut la repenser totalement avec les services du syndicat.

M. Fabre présente le nouveau du syndicat aux membres du conseil municipal.

M. le Maire rappelle qu'une réunion publique est prévue le 28 novembre avec le syndicat pour présenter les évolutions de ce dernier ainsi que les tarifs aux abonnés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Mme Kuzniak demande si des travaux sont prévus prochainement pour le lagunage.

M. le Maire indique qu'une provision importante existe sur la M49 (environ 400 000 €) pour financer les travaux du lagunage mais que partiellement car le coût des travaux est beaucoup plus important que le montant provisionné.

M. Vidal fait remarquer qu'il serait opportun de signaler les travaux au lagunage au syndicat.

M. Fabre explique que le lagunage sera rentré dans le fonctionnement et les réseaux seront en investissement.

M. Vidal indique qu'il a remarqué une évolution des discussions depuis plusieurs années avec le syndicat. Se pose maintenant le problème de la représentativité avec les strates de populations des communes siégeant au syndicat.

#### **4. Questions diverses**

##### **4.1. Interdiction circulation poids lourds**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que, suite à l'intensification du passage de poids lourds dans le village après la coupure de la route d'Aniane à Gignac, il a pris un arrêté pour interdire la circulation de ces véhicules sauf pour la desserte locale et les services publics.

Mme Kuzniak demande si la vitesse excessive est à l'origine de cette interdiction.

M. le Maire indique qu'il a constaté que la route Saint Jean de Fos à Lagamas était, dans cette conjoncture, dangereuse au-delà de l'acceptable du fait de l'étroitesse de la voirie, de la vitesse et les différents types de véhicules l'empruntant (camions, bus, voitures, 2 roues...). L'interdiction pour les véhicules de plus de 3.5 tonnes a donc été signalée en amont. Les services de la gendarmerie (brigade mobile) ont verbalisé plusieurs véhicules dont (par erreur et le nécessaire a été fait) un du syndicat Centre Hérault. Il ajoute qu'il a reçu beaucoup de pression mais a maintenu sa position pour des raisons de sécurité (enfants et piétons circulant en agglomération).

Afin de ne pas pénaliser les entreprises locales, des solutions sont en cours d'étude pour la desserte ou traversée locale.

Mme Capelli demande à quelle date vont débiter les travaux sur la route Aniane/Gignac.

M. le Maire précise qu'ils devraient débiter vers le 20 novembre.

M. Vidal remercie Monsieur le Maire pour cette information du conseil et cette demande d'avis sur ce dossier, Il souhaite affirmer que la décision courageuse qui a été prise était celle qu'il fallait prendre.

M. le Maire remercie le conseil municipal de son soutien, ajoute qu'il est sensible à ce geste, une délibération en conseil renforce un arrêté du Maire fait dans l'urgence de la situation.

##### **4.2. CCAS**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal de l'inauguration des locaux du CCAS le 8 novembre 2014 à 11h30 dans la salle polyvalente.

Mme Gregor informe que les membres du CCAS travaillent sur plusieurs dossiers comme la réalisation d'une convention entre la commune et le Secours Populaire de Saint André, sur l'exclusion, le co-voiturage... Une permanence se tiendra tous les jeudis de 16 h 30 à 19 h 00.

M. le Maire indique qu'un vrai travail d'écoute se met en place avec l'Adjointe aux affaires sociales et les membres du CCAS sur les difficultés rencontrées par les concitoyens et la structure CCAS nécessite d'avoir un vrai budget.

Mme Gregor précise que le groupe va essayer de recréer une solidarité avec les personnes du 3<sup>ème</sup> âge.

M. le Maire indique que, avant la fin du mandat électoral, le CCAS doit être capable de créer une dynamique autonome vers la population de Saint Jean de Fos.

Mme Grandman explique que les actions qui vont être mises en place par le CCAS iront dans ce sens.

#### 4.3. Travaux

M. Fabre informe les membres du conseil municipal de la campagne de bouchage de trous, les travaux consistent en le nettoyage, compactage et pose de bi-couche) principalement sur le parking de la salle polyvalente, chemin des Plantades, Rue Jules Ferry, Rue Verdier, Rue des Ecoles Laïques, rue Razimbaud. Le prix de la tonne de goudron en 2013 : 610 € en 2014 : 890 €. Normalement, toutes les urgences sont traitées. Le coût d'une journée de travail est d'environ 2 000 €.

M. Vidal fait remarquer que la commune pourrait racheter le matériel du syndicat de voirie et l'utiliser ainsi avec les employés communaux et voire le louer si besoin à d'autres communes.

M. Supersac indique que, depuis la dissolution du syndicat de voirie, les communes n'ont pas réussi à s'entendre sur l'utilisation du matériel.

#### 4.4. Arbres Route de Gignac

M. Fabre indique que les arbres situés le long de la rue Route de Gignac posent problème, idem que l'emplacement du calvaire.

#### 4.5. Match Montpellier/Brive

M. Fabre informe le conseil municipal qu'il est proposé des places gratuites pour le match de rugby Montpellier/Brive ; Il est décidé de faire une demande de 19 places.

Monsieur le Maire s'étonne vis-à-vis de son adjoint, dont ce n'est pas la délégation, de cette procédure inhabituelle d'autant que M. Gentil délégué aux sports, indique qu'il a eu le président au téléphone et qu'il a précisé que très peu de places étaient disponibles.

Monsieur le Maire fera le point avec l'un et l'autre pour proposer les places aux intéressés dans la mesure du raisonnable.

#### 4.6. Stationnement Avenue Gaston Brès

Mme Kuzniak souhaite signaler un problème de sécurité avec le stationnement Avenue Gaston Brès de véhicules sur l'espace piéton. Les riverains pourraient aller se garer au parking de l'Argiléum.

M. Gil indique qu'il pourrait avoir un trottoir pour le stationnement des véhicules et l'autre côté pour le cheminement des piétons.

M. le Maire informe qu'il travaille actuellement sur le dossier pour convenir l'emplacement définit des barrières qui ne seront plus enlevées.

#### 4.7. Personnel communal

Mme Kuzniak a remarqué de nouveaux agents et demande s'il s'agit de personnes en contrat aidé.

M. le Maire informe que les personnes qui ont été retenues bénéficient d'une forte prise en charge par l'Etat et qu'il entend faire bénéficier le village de cette opportunité, dans le respect de tous.

#### 4.8. Distribution eau

Mme Kuzniak indique que de l'eau a été distribuée à la commune d'Aniane et 2 semaines après, l'eau du robinet n'était plus potable à la consommation et demande s'il y a un lien entre les 2.

M. le Maire répond qu'a priori, non mais rien n'est sûr. Il a été fait le choix de ne pas facturer l'eau à la commune d'Aniane. Le syndicat des Eaux du Pic Baudille envisage de mutualiser cette assistance sur les 8 communes.

#### 4.9. Bulletin municipal

M. le Maire indique que le prochain bulletin municipal courant semaine prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question posée, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des participants pour la qualité des débats et lève la séance à 21 h 0 0 afin de permettre à l'assistance d'échanger avec les élus.